

Politique de reprise des piles usagées Genie. Europe

Genie. s'engage pleinement à respecter ses obligations en tant que producteur de produits d'éclairage et d'allumage industriels et de démarrage (SLI), telles que décrites dans le Règlement (UE) 2023/1542 relatif aux piles et aux piles usagées.

« Producteur » désigne tout fabricant, importateur, distributeur ou autre personne physique ou morale qui, quelle que soit la technique de vente utilisée, y compris par le biais de contrats à distance :

(a) est établi dans un État membre et fabrique des piles sous son propre nom ou sa propre marque, ou fait concevoir ou fabriquer des piles et les fournit pour la première fois sous son propre nom ou sa propre marque, y compris celles incorporées dans des appareils, des moyens de transport légers ou d'autres véhicules, sur le territoire de cet État membre ;

(b) est établi dans un État membre et revend sur le territoire de cet État membre, sous son propre nom ou sa propre marque, des piles, y compris celles incorporées dans des appareils, des moyens de transport légers ou d'autres véhicules, fabriquées par d'autres, sur lesquelles le nom ou la marque de ces autres fabricants n'apparaît pas ; (c) est établi dans un État membre et y fournit pour la première fois, à titre professionnel, des batteries, y compris celles incorporées dans des appareils, des moyens de transport légers ou d'autres véhicules, provenant d'un autre État membre ou d'un pays tiers ; ou ;

(d) vend des batteries, y compris celles incorporées dans des appareils, des moyens de transport légers ou d'autres véhicules, par le biais de contrats à distance, directement à des utilisateurs finaux, qu'il s'agisse ou non de ménages, dans un État membre, et est établi dans un autre État membre ou dans un pays tiers ;

L'article 61 du règlement (UE) 2023/1542 impose aux producteurs de batteries industrielles et de batteries d'allumage et de démarrage (SLI) de reprendre gratuitement et sans obligation pour l'utilisateur final d'acheter une nouvelle batterie, les batteries industrielles et les batteries SLI usagées.

Si l'un de nos clients souhaite que nous reprenions des batteries, il doit contacter notre centre de distribution européen par e-mail à l'adresse **AWP.EUParts@terex.com** ou par téléphone au **+31 165799800** ou au **0800 988 3739** (numéro gratuit au Royaume-Uni et en Irlande).

Nous conviendrons des modalités nécessaires au retour, au traitement approprié et au recyclage des batteries usagées.